

# Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

## Pour contacter un Conseiller :

### ● Allodis :

- Depuis la France au 0 890 90 90 90  
0,12 €/mn, attente gratuite depuis un poste fixe  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
Et le samedi de 8h30 à 13h
- Depuis l'étranger au 00 33 3 87 65 87 97  
Tarif selon pays et opérateur

## Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- Par Internet avec **Cyberplus** : [www.bplc.fr](http://www.bplc.fr)
- Par SMS avec : le 6 11 10 (0,35 € l'envoi + prix d'un sms)
- Par téléphone avec **Tonalité Plus**
  - Depuis la France au 0 892 68 19 93 (0,34 €/mn)  
24h sur 24 et 7 jours sur 7  
Pour connaître votre solde et l'historique de votre compte  
Et effectuer des virements entre vos comptes.

BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE

Service Satisfaction Clientèle

3, rue François de Curel - BP 40124 - 57021 METZ Cedex 1

**BANQUE POPULAIRE**  
LORRAINE CHAMPAGNE



*Banque et populaire à la fois.*

# PARTICULIERS



## Tarifs des principaux services et opérations de votre banque au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Prix en euros, exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE**  
LORRAINE CHAMPAGNE



*Banque et populaire à la fois.*



Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

## 1. Votre Conseiller reste votre interlocuteur privilégié

## 2. Vous pouvez également contacter Allodis

- Pour toutes informations concernant nos produits et services :
  - Depuis la France : 0 890 90 90 90  
0,12 €/mn, attente gratuite depuis un poste fixe  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
Et le samedi de 8h30 à 13h
  - Depuis l'étranger : 00 33 3 87 65 87 97  
Tarif selon pays et opérateur
- Réclamations et oppositions sur moyens de paiement :  
03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé)

## 3. Vous pouvez vous connecter sur le site [www.bplc.fr](http://www.bplc.fr)

Le site Internet de la Fédération Bancaire Française : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également une fois par an, un relevé de l'ensemble des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

<b>Suivre le fonctionnement de votre compte</b>	<b>4</b>
Vos opérations courantes Vos opérations exceptionnelles Les dates de valeur Le Droit au Compte	
<b>Utiliser vos moyens de paiement</b>	<b>6</b>
Choisir votre carte bancaire Les services liés à votre carte Retirer des espèces Autoriser un prélèvement sur votre compte Emettre ou recevoir un virement Utiliser un chéquier Incidents de paiement	
<b>Accéder à votre banque à distance</b>	<b>11</b>
Par Internet Par Téléphone Par automate	
<b>Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins</b>	<b>12</b>
<b>Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine</b>	<b>13</b>
Bénéficier d'une épargne disponible Epargner en vue d'un projet immobilier Epargner pour vos enfants Dynamiser votre épargne Opérations sur or Gérer votre portefeuille boursier Opérations sur titres Gérer votre patrimoine financier	
<b>Financer vos projets</b>	<b>16</b>
Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus Frais de dossier Les assurances Les garanties Autres prestations	
<b>Protéger votre famille et vos biens</b>	<b>18</b>
Votre assurance personnelle Protéger vos enfants Assurer l'avenir de vos proches Assurer vos biens Location de coffres Transmettre votre patrimoine	
<b>Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger</b>	<b>20</b>
Vos opérations de change Vos opérations par carte bancaire Vos virements vers l'étranger Vos virements en provenance de l'étranger Autres prestations	

# Suivre le fonctionnement de votre compte



Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Vos opérations courantes

● Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
● Frais de tenue et de fonctionnement de compte	Gratuit en 2010
● Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
● Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
● Relevé de compte : (par compte selon la périodicité)	
- Mensuel	Gratuit
- Quinzaine	2,50
- Décadaire	3,90
- Hebdomadaire	5,20
- Journalier	19,50
● Copie de relevé de compte en Agence	16,50
● Relevé de compte par Internet	Gratuit
● Relevé par Internet + relevé papier	Par mois 2,50
● Recherche de document	
- En Agence	11,00
- Par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)	3,05
- Autres recherches complexes	16,00

La recherche ou la fourniture de documents liée à une réclamation justifiée relative à l'utilisation d'un moyen de paiement autre que le chèque est gratuite

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque : [www.bplc.fr](http://www.bplc.fr)

## Vos opérations exceptionnelles

● Clôture de compte :	
- Compte de dépôt	Gratuit
- Comptes épargne (PEL, CEL,...),	Gratuit
● Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
● Transfert de compte vers un autre établissement :	
- Comptes épargne (PEL, CEL, PEP...)	100,00
- Comptes titres ordinaires ou PEA :	
- Frais par ligne	5,00
- Forfait minimum	120,00
● Aide au changement de domiciliation bancaire	
- Offre Simplidom	Gratuit

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre Agence et sur le site Internet de votre Banque.

● Gestion de compte inactif 35,00

Ces frais sont prélevés si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

## Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

● Chèque remis à l'encaissement Maxi J + 1 ouvré

## Le Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

● Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants : Gratuit

- L'ouverture et la fermeture du compte ;
- Un changement d'adresse au maximum une fois par an ;
- Un relevé de compte une fois par mois ;
- Des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins ;
- L'encaissement de virements reçus ;
- L'encaissement de chèques déposés sur votre compte ;
- Le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) ;
- Le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP) ;
- Un moyen de consulter à distance le solde de votre compte ;
- Une carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) ;
- Deux chèques de banque au maximum par mois.

# Utiliser vos moyens de paiement



Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre Conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

### Carte de retrait

- Carte Cirrus - réseau mondial 19,50
- Carte Cirrus - pour les 16-28 ans 14,25
- Carte Cirrus - pour les 12-15 ans 6,00

### Carte de paiement

 Une **réduction** est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte (hors Visa 1<sup>er</sup> et Infinite).

- Carte BudJ (réservée aux 12-17 ans) Par mois 2,00
- Monéo 9,50
- Carte Visa Electron 28,00
- Carte nationale et internationale à débit immédiat 36,50
- Carte nationale et internationale à débit différé 44,50
- Carte Internationale Facelia à débit immédiat 36,50
- Carte Internationale Facelia à débit différé 44,50
- Carte Foot à débit immédiat 40,00
- Carte Foot à débit différé 47,00
- Carte Visa Premier 122,00
- Carte Visa Premier Facelia 122,00
- Carte Visa Infinite 290,00
- E-Carte Bleue 6,00

### Carte de crédit

- Carte Créodis 17,00

## Les services liés à votre carte

- Recherche de facturette en France Gratuit
- Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement Gratuit
- Réédition du code confidentiel 8,00
- Refabrication de carte en urgence (72h) 10,00
- Opposition sur carte pour vol ou fraude Gratuit
- Opposition sur carte pour perte 16,00
- Blocage de la carte pour usage abusif 16,00
- Assurance perte et vol des moyens de paiement (Sécuriplus)
  - 1 assuré 24,00
  - 2 assurés 32,00

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

## Retirer des espèces

- Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire et Point Argent (en euros, en France et au sein de l'EEE\*) Gratuit
- Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement bancaire :
  - Dans l'EEE\* en euros Gratuit
  - À compter du 5<sup>ème</sup> retrait dans le mois (gratuit pour les cartes Visa Premier et Infinite) 1,00
  - À compter du 1<sup>er</sup> retrait dans le mois pour une carte Visa Electron 1,00
  - Dans l'EEE\* en devises et hors EEE\* 2,95% + 2,95
- Retrait d'espèces au Guichet d'un autre établissement bancaire :
  - Dans l'EEE\* en euros 0,25% + 2,95
  - À compter du 5<sup>ème</sup> retrait dans le mois (gratuit pour les cartes Visa Premier et Infinite) 1,00
  - Dans l'EEE\* en devises et hors EEE\* 2,95% + 2,95
- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 20,00

\* EEE : Espace Economique Européen.

# Utiliser vos moyens de paiement



## Autoriser un prélèvement sur votre compte

- |   | Tarifs à l'unité<br>(sauf indication contraire) |
|---|---|
| ● Frais de mise en place d'un avis de prélèvement (hors service public) | 9,10  |
| ● Coût par opération  | Gratuit   |
| ● Opposition à un prélèvement avant exécution                           | Gratuit   |
| ● Annulation définitive d'une autorisation de prélèvement               | 13,00   |
| ● Demande tardive de rejet d'un prélèvement                             | 13,00   |

## Emettre ou recevoir un virement

- |  |               |
|--|---------------|
| ● Virements occasionnels ou permanents reçus                                     | Gratuit       |
| ● Virements occasionnels ou permanents émis vers un compte BPLC                  | Gratuit       |
| ● Virement occasionnel ou Eurovirement SEPA** émis vers un autre établissement : |               |
| - Par Internet   | Gratuit       |
| - Au guichet de votre Agence (avec RIB)  | 4,15          |
| ● Virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement :              |               |
| - Frais de mise en place d'un virement permanent                                 | Gratuit       |
| - Coût par opération   | 1,70          |
| - Annulation définitive d'un ordre de virement permanent                         | 9,10          |
| ● Opposition à un virement avant exécution, dans les délais légaux de révocation | Gratuit       |
| ● Confirmation de bonne exécution à l'émetteur d'un virement émis par Internet   | 0,35€ par SMS |

Pour une plus grande rapidité de vos transferts de fonds, notre gamme de virements sera progressivement remplacée par des Eurovirements SEPA.



**Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Internet.**

\*\*Zone SEPA : EEE + Suisse et Monaco.

## Utiliser un chéquier

- |  | Tarifs à l'unité<br>(sauf indication contraire) |
|--|---|
| ● Dépôt d'un chèque sur votre compte   | Gratuit   |
| ● Paiement par chèque  | Gratuit   |
| ● Renouvellement automatique de chéquier   | Gratuit   |
| ● Envoi de chéquier à domicile (+ frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)                 | 6,30  |
| ● Chèque de banque   | 11,60   |
| ● Frais d'opposition par chèque (par an, soit 2 prélèvements semestriels de 7,35 €)            | 14,70   |
| ● Frais d'opposition par série de chèques (par an, soit 2 prélèvements semestriels de 15,90 €) | 31,80   |

## Incidents de paiement

- Découvert de compte non convenu :
  - Intérêts débiteurs **Taux de base BPLC + 13,60%**
 (dans la limite du taux d'usure publié trimestriellement au Journal Officiel)

## Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. Bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

- Forfait de rejet d'un chèque sans provision
  - Inférieur ou égal à 50 € **Forfait 30,00**
  - Supérieur à 50 € **Forfait 50,00**

Aucun frais supplémentaire si le chèque est représenté et rejeté au cours des 30 jours suivant le premier rejet.

Ce forfait comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), les commissions d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de représentation, les frais de mise en interdiction bancaire, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, ainsi que la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

# Utiliser vos moyens de paiement



● Lettre d'information préalable pour chèque sans provision Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération	14,00
● Lettre de couverture de compte débiteur	16,00
● Lettre de mise en demeure	21,20
<b>Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque</b>	<b>3,95</b>

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

Baséo Banque Populaire (forfait destiné aux clients sans chéquier) comprenant :

- 1 carte Visa Electron (transaction de retraits aux GAB autres que Groupe BP : 1 €),
- 1 chèque de banque par an, RIB,
- 6 prélèvements automatiques maximum par mois,
- 2 virements occasionnels avec RIB par mois,
- 2 virements permanents/mois (la mise en place des avis de prélèvements se fera aux tarifs indiqués par ailleurs, payables en 1 seule fois,
- 1 accès à Cyberplus Découverte et Tonalité Plus).

Le dépassement du nombre d'écriture autorisées donnera lieu à une facturation selon le barème en vigueur.

## Autres incidents de paiement

● Forfait de rejet(s) d'un ordre de paiement pour défaut ou insuffisance de provision - Par ordre de paiement	Maxi 20,00
● Rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision (Forfait de frais incluant la commission d'intervention)	Maxi 20,00

Ce forfait comprend les commissions d'intervention pour provision insuffisante, les frais de rejet (de prélèvements, TIPTUR, virements y compris Eurovirement SEPA, échéances de prêt consommation ou immobilier), les frais de représentation et la notification du refus d'exécution de l'ordre.

● Notification de refus d'exécuter un ordre de paiement	20,00
● Saisie Attribution	84,00
● Opposition Administrative (Max : 10% du montant de l'opposition)	Maxi 200,00
● Avis à Tiers Détenteur	84,00
● Commission d'intervention pour provision insuffisante - Par opération	8,80
- Plafond mensuel	230,00

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le Conseiller clientèle à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. En cas de rejet, la commission d'intervention est comprise dans le forfait de rejet. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. À défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre Conseiller.

# Accéder à votre banque à distance



## Par Internet

● Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion) - Version OPTIMAL*	2,80/mois
- Frais de mise à disposition lecteur d'authentification* PassCyberplus (pour opérations spécifiques)	9,90 sous conditions
- Version IDEAL	Gratuit

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

\*gratuit pour les moins de 28 ans et les clients résidant hors Lorraine Champagne

Cyberplus vous permet de gérer vos comptes par Internet, de manière totalement sécurisée.

Si vous êtes titulaire d'une Convention de Relation Équipage, ce service bénéficie d'un tarif préférentiel.



**inclus dans votre convention Équipage.**

## Par Téléphone

● Allodis (0 890 90 90 90 - 0,12 €/mn, attente gratuite depuis un poste fixe) pour toutes informations concernant nos produits et services. Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.	
● Tonalité Plus (0 892 68 19 93 - 0,34 €/mn) 24h sur 24 et 7 jours sur 7, pour :	
- Connaître le solde et l'historique de votre compte	
- Effectuer des virements entre vos comptes	
- Être mis en relation avec Allodis Bourse pour vos opérations boursières	
● Moviplus (abonnement mensuel, 1 <sup>er</sup> mois gratuit) :	2,00
● SMS + 6 11 10	0,35 € / envoi + prix d'un SMS

Votre code d'accès aux services Tonalité Plus et SMS + est indiqué sur votre extrait de compte.

## Par Automate

● Service Bancaire National	Gratuit
-----------------------------	---------

Lors de vos déplacements hors de votre région, le Service Bancaire National attaché à votre carte de paiement vous permettra de consulter le solde de votre compte en toute liberté sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.



# Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins



Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits, à l'unité. Le prix de la convention (cotisation trimestrielle) dépend du contenu de la convention.

Contenu de base de votre convention	Essentiel	Avantage	Privilège	Horizon (16-28 ans)
<b>Cotisation trimestrielle à partir de</b>	<b>19,47</b>	<b>28,88</b>	<b>48,12</b>	<b>8,55</b>
- Cartes bancaires	- Visa Electron	- Visa, - Mastercard, - FACELIA	- Visa Premier, - FACELIA Premier	- Visa, - Mastercard
- Facilité de caisse (montant indicatif modulable en fonction de votre situation)	150 € Seuil de perception des agios 1,50 €	1000 € Seuil de perception des agios 3 €	3000 € Seuil de perception des agios 4,50 €	150 € Seuil de perception des agios 1,50 €
- Cyberplus	Idéal	Idéal	Idéal	Optimal
- Crescendo ou virement permanent vers votre compte épargne	X	X	X	
- Fructi Budget option I	X	X	X	
- Sécuriplus I Assuré	X	X	X	X
- Privilèges Equipage		X	X	
- BP Info 05 49 17 53 53		X	X	

## OPTIONS

- Cyberplus Optimal	X	X	X	
- Moviplus	X	X	X	X
- Fructibudget option I				X
- Fructibudget option 2	X	X	X	X
- Sécuriplus 2 <sup>ème</sup> Assuré	X	X	X	X
- 2 <sup>ème</sup> carte à demi-tarif hors Visa Premier et Infinite		X	X	X

- Votre cotisation Equipage est prélevée trimestriellement et vous bénéficiez systématiquement d'une réduction de 10% sur l'ensemble des produits et services souscrits dans le cadre de votre Convention.

Convention Equipage Frontaliers : à partir de 4€ par mois, cette convention est composée de produits et services spécialement adaptés aux clients résidant en France et travaillant en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. N'hésitez pas à interroger votre Conseiller de clientèle.

# Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine



Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Bénéficier d'une épargne disponible

- LDD (ex. Codevi)
- LEP
- Compte sur Livret
- Codevair
- Livret A

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

## Épargner en vue d'un projet immobilier

- PEL
- CEL

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller

## Épargner pour vos enfants

- Livret Premier Pas
- Livret Jeune (12-25 ans)
- Crescendo (abonnement annuel)

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller

13,50

Crescendo vous permet de placer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.



En souscrivant une convention Equipage, vous bénéficiez d'une **réduction de 10%** sur ce produit

## Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins. N'hésitez pas également à visiter notre site Internet, dédié à l'épargne financière des Clients Particuliers sur le [www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr](http://www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr).

## Opérations sur or

- Transactions jusqu'à 4500 € 2,50 %
- Transactions à partir de 4500 € Mini par ordre 55,00
- Transactions à partir de 4500 € 2,00 %

S'y ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, frais de tri... Ces frais seront répercutés sans commission complémentaire de la BPLC.

# Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine



## Gérer votre portefeuille boursier

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

### Frais de courtage bourse

La facturation des ordres Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisirez (Internet, téléphone...).

Offrez le meilleur partenaire de Bourse en ligne à votre épargne : avec votre abonnement CyberPlus et Linebourse, vous disposez de tous les outils pour observer, agir, passer vos ordres (actions, OPCVM) et dynamiser votre épargne. Investisseur débutant ou expert averti, vous pilotez vos investissements à votre rythme et en toute liberté. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

### Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

Les tarifs ci-dessous n'incluent pas l'impôt de Bourse

- Par téléphone (ALLODIS BOURSE 0 890 90 90 90) :
  - Achat/Vente d'actions (courtage inclus) **1,20 % du brut par opération mini 15,00**
  - Achat/Vente d'obligations (courtage inclus) **0,72% du brut par opération mini 15,00**
- Par Internet (LINEBOURSE), tarif dégressif par tranche cumulative
  - Inférieur à 1500 € **Par ordre 9,00**
  - De 1501 à 10000 € **0,60 %**
  - De 10001 € à 40000 € **0,54 %**
  - À partir de 40001 € **0,48%**
- Avec Service de Règlement Différé (SRD) :
  - Commission de règlement différé (Achat / Vente)
    - Frais proportionnels au montant brut négocié **0,02% par jour à partir du 4<sup>e</sup> jour**
    - Frais de prorogation **0,24% du brut minimum 22,00**

### Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

- Commission par opération **1,55 % du brut mini 45,00**

Ces opérations sont réalisables par téléphone par Allodis Bourse uniquement.

### Souscription d'OPCVM

- OPCVM Groupe **Gratuit**
- OPCVM hors Groupe **28,00**

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Opérations sur titres

- Souscriptions diverses **1,79 % du montant de l'opération**
  - Minimum par opération **5,50**
  - Maximum par opération **18,50**
- Attributions
  - Par titre **0,55**
  - Minimum **5,50**
  - Maximum **18,50**
- Opérations diverses : OPA, OPE, OPR, BSA **30,50 par opération**

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

### Droit de garde (frais annuels et part compte)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

- Parts sociales BPLC **Gratuit**
- Valeurs Groupe et assimilées **20,00**
- Autres valeurs **0,20 % sur capitalisation au 31 décembre + 5,00 € par ligne minimum global 33,00**

### Autres produits et Services

- Frais de gestion de PEA (frais annuel - hors droits de garde) **Gratuit**
- Hisséo : épargne programmée (Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie) **Gratuit**
- Relevé de portefeuille Titres
  - Mensuel **3,50**
  - À date rétroactive **31,00**
  - Édition après reconstitution manuelle **230,00**

## Gérer votre patrimoine financier

- Gestion sous mandat à partir de 15 000 € : STRATUS (portefeuille géré en OPCVM) **0,20% du total de l'actif, mini 54,70 € TTC**
- Bilan Patrimonial **Gratuit**



# Financer vos projets

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)



## Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

- Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert **Gratuit**
- Découvert du compte convenu et formalisé :  
intérêts débiteurs **Taux de base BPLC + 10,60%**
- Taux de base BPLC (en vigueur au 01/09/09) **7,60%**
- Frais de gestion standard (par trimestre)  
en cas d'intérêts débiteurs **10,70 €**

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

## Frais de dossier

- Prêts Personnels
  - 1,10% du montant du prêt **Minimum 40,00**
  - Par Internet **Gratuit**
- Prêts Études **Gratuit**
- Prêts Immobiliers standard
  - < ou = 4 000 € **45,00**
  - De 4 000 € à 8 000 € **90,00**
  - Supérieur à 8 000 €  
1% du montant du prêt avec un minimum de 160 €
- Pour les moins de - 28 ans :
  - Caution locative 0,50 % du montant annuel garanti  
+ frais de dossier à 30 €

Votre Banque Populaire propose également des offres de cautionnement spécifiques pour les Etudiants affiliés et/ou adhérents LMDE permettant d'éviter la caution personnelle des parents pour louer un appartement ou financer leurs études. Des offres de cautionnement préférentielles dédiées à la clientèle de fonctionnaires CASDEN, ACEF existent également : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Conseiller.

## Les assurances

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la catégorie du crédit.

- Prêts Immobiliers et Prêts Etudes
  - Décès, perte totale et irréversible d'autonomie  
**De 1,55 € à 3,35 € /mois/10 000 €** suivante tranche d'âge
  - Décès, perte totale et irréversible d'autonomie,  
arrêt de travail  
**De 2,33 € à 5,00 € /mois/10 000 €** suivante tranche d'âge
  - Décès, seniors **8,50 € /mois/10 000 €**
- Prêts Personnels
  - < ou = 21 500 € : convention AREAS  
(pour un assuré de moins de 65 ans)
    - Décès, perte totale et irréversible d'autonomie  
**7,00 € /mois/10 000 €**
  - > 21 500 € :
    - Décès, perte totale et irréversible d'autonomie  
**4,66 € /mois/10 000 €**
    - Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, arrêt de travail  
**7,00 € /mois/10 000 €**
- Prêts Personnels Seniors
  - Décès, perte totale et irréversible d'autonomie  
**11,25 € /mois/10 000 €**
- Traitement de la mainlevée de délégation d'assurance **119,60**

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les Agences de la Banque Populaire.

## Les garanties

- La garantie est inhérente à tout crédit. Elle peut être personnelle et/ou réelle en fonction de la nature du crédit, de son objet ainsi que la situation de l'emprunteur. Le coût de la garantie dépend de sa nature, de la complexité de son traitement ainsi que de la réglementation en vigueur. Votre Conseiller est à votre disposition pour vous renseigner.

## Autres prestations

- Duplicata du tableau d'amortissement
  - En Agence **28,50**
  - Par Internet **5,00**
- Information annuelle des cautions **15,00**

# Protéger votre famille et vos biens



Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Votre assurance personnelle

- **MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)** [Consulter votre Conseiller](#)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

- **Autonomis** [Consulter votre Conseiller](#)

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- **Fructi-Santé** [Consulter votre Conseiller](#)

Parce que le régime obligatoire d'assurance maladie vous rembourse de moins en moins, Fructi-Santé est le complément incontournable pour maîtriser votre budget et faire face aux dépenses de santé de votre famille. Vous bénéficiez en plus, de services de qualité tels que l'assistance santé 24h/24 et 7J/7, l'accès à un réseau de praticiens partenaires...

## Protéger vos enfants

- **Assur-BP Enfant** 18,00
- **Assur-BP Horizon** [À partir de](#) 25,00

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

## Assurer l'avenir de vos proches

- **Fructi-famille** [Consulter votre Conseiller](#)
- **Tisséa** [Consulter votre Conseiller](#)

Ces contrats de prévoyance vous permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession\* et de prélèvements sociaux.

- **Fructi-budget** [Consulter votre Conseiller](#)

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

## Assurer vos biens

- **Assur-BP Auto** [Consulter votre Conseiller](#)
- **Assur-BP Habitat** [Consulter votre Conseiller](#)

## Location de coffres

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- Coffre à partir de : 72,12
- Coffre fort numérique : Sécuri-Coffre (accessible depuis CyberPlus) 2,40 / mois

## Transmettre votre patrimoine

- Frais d'ouverture d'un dossier de succession 53,00
- Frais annuels pour un dossier non réglé avec une date d'ouverture > 2 ans 90,00
- Intervention liée à la succession
  - Relevé des avoirs 37,50
  - Relevé des engagements 37,50
  - Autres opérations 37,50

(La liste détaillée des interventions ainsi facturées est disponible auprès de votre Conseiller)

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

# Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger



Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

## Vos opérations de change

	Clients		Non Clients
	Achat (reprise à clients)	Vente (délivrance à clients)	Achat (reprise à non clients)
Chèque de voyage	4 €	2% du montant mini 4 €	8 €
Espèces	Gratuit	Gratuit	8 €

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

## Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire
    - Dans l'EEE\*\* en euros **Gratuit (1)**
    - Dans l'EEE\*\* en devises et hors EEE\*\* **2,95%**
- (1) Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% + 2,95 €

## Vos virements vers l'étranger

- Virements UE\* inférieurs ou égaux à 50 000 € SIMPLES
  - Virements émis papier **4,15**
  - Virements émis télétransmission ou Internet **Gratuit**
- Virements UE\* COMPLEXES
  - Virements émis papier **30,00**
  - Virements émis télétransmission ou Internet **15,00**

À ces commissions peuvent éventuellement s'ajouter les frais suivants :

- Virements émis en urgence **18,00**
- Acquit swift (demande de justificatif de paiement) **15,00**
- IBAN ou BIC/Swift manquant ou erroné **15,00**
- Commission de change sur devises **Voir autres prestations**

- Autres virements (reste du monde)
  - Virements émis papier **30,00**
  - Virements émis télétransmission ou Internet **15,00**

À ces commissions peuvent éventuellement s'ajouter les frais suivants :

- Virements émis en urgence **18,00**
- Acquit swift (demande de justificatif de paiement) **15,00**
- IBAN ou BIC/Swift manquant ou erroné **15,00**
- Frais OUR (tous frais donneur d'ordre) **Variable selon le pays**
- Frais BEN **Nous consulter**
- Commission de change sur devises **Voir autres prestations**

- Commission de paiement de chèque :
    - Inférieur ou égal à 50 € **12,00**
    - Supérieur à 50 € **35,00**
    - Émission d'un chèque de banque en euro/devises **40,00**
- + Commission de change sur devis

## Vos virements en provenance de l'étranger

- Virements UE\* SIMPLES inférieurs ou égaux à 50 000 €
    - Inférieur ou égal à 50 € **Gratuit**
    - (hors frais banques intermédiaires)
  - Virements UE\* COMPLEXES et autres virements (reste du monde) **22,00**
- À ces commissions peuvent éventuellement s'ajouter les frais suivants :
- IBAN ou BIC/Swift manquant ou erroné **15,00**
  - Commission de change sur devises **Voir autres prestations**
- Commission d'encaissement de chèques en euros :
    - Inférieur ou égal à 50 € **12,00**
    - Supérieur à 50 € : sauf bonne fin encaissement **35,00**
    - 60,00**
- + Commission de change sur devises  
+ Frais banque correspondance
- Chèque impayé **60,00**
- + Frais banque étrangère

## Autres prestations

- Commission de change sur devises
  - < 50 € **5,00**
  - de 50,01 à 50 000 € **18,00**
  - > à 50 000 € **50,00**
- Frais de recherche sur opérations internationales + frais éventuels de la banque étrangère **50,00**
- Comptes en devises
  - Ouverture **60,00**
  - Frais de tenue de compte trimestriels selon devises **10 GBP, 15 USD**
  - 15 CHF, 15 CAD**
  - 17 AUD, 1600 YENS**
- Transfert non-exécutable par banque étrangère **30,00**

Informations pratiques pour les VIREMENTS SIMPLES Union Européenne (voir liste des pays concernés ci-dessous)

Les virements Union Européenne doivent respecter les conditions suivantes :

- Être libellés en euros d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €,
- Avoir un BIC (adresse SWIFT de la banque du bénéficiaire) et un IBAN (numéro de compte international du bénéficiaire) correctement renseignés,
- Ne pas comporter d'instructions particulières (urgence, valeur compensée, demande de copie SWIFT...),
- Être saisis en frais partagés entre le bénéficiaire et le donneur d'ordre.

Par défaut, dès lors que les virements Union Européenne ne respectent pas les conditions ci-dessus, ces virements seront qualifiés de VIREMENTS COMPLEXES Union Européenne et la tarification appliquée sera celle d'un VIREMENT INTERNATIONAL reste du monde.

(\*) Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne (y compris les îles Canaries, Ceuta et Melilla), Finlande, France (y compris Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Réunion), Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal (y compris les Açores et Madère), Slovaquie, Slovaquie, Bulgarie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Royaume-Uni (y compris Gibraltar), Hongrie, Lituanie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Suède.

(\*\*) Espace Economique Européen : les 27 pays précédents + Islande, Liechtenstein, Norvège.

(\*\*\*) SEPA (Single Euro Payments Area) : les 30 précédents + Suisse et Monaco.